

## EMPLOI...

# Transferts d'établissements : un faible impact sur l'emploi

**Depuis dix ans, la proportion d'établissements qui changent de lieu d'implantation s'est accrue plus fortement en Limousin que dans le reste du pays.**

**Les établissements régionaux restent peu mobiles et la plupart des transferts ont lieu à proximité immédiate de l'adresse initiale. Les zones périurbaines de Limoges et de Brive-la-Gaillarde sont attractives. Le solde des échanges avec les autres régions est équilibré.**

**En Limousin, les départs et les arrivées d'établissements n'ont qu'un impact négligeable sur l'emploi total.**

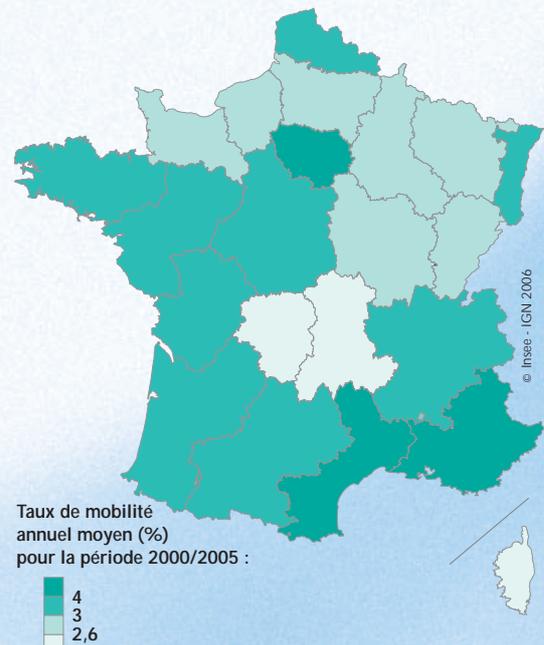
En 2005, plus de 114 000 établissements exerçant une activité dans le secteur marchand ont changé d'implantation géographique à l'intérieur de la France métropolitaine. En dix ans, on a pu constater une forte intensification des transferts au niveau national : le nombre d'établissements concernés par ces déplacements a progressé de 37 %.

Cette forte croissance de la mobilité des établissements est encore supérieure en Limousin. La région a connu une croissance de 48 % des transferts depuis 1995. En 2005, plus de 850 établissements sont concernés par un changement de lieu ; ce qui est toutefois assez peu en comparaison des 31 000 établissements que compte la région.

L'Auvergne et la Corse connaissent une situation analogue et présentent avec le Limousin les plus faibles taux de mobilité, ce qui n'est pas sans

effet sur le renouvellement du parc d'entreprises. De 2000 à 2005, les transferts annuels d'établissements équivalent à 2,5 % du parc régional (en pourcentage du stock d'établissements en 2002, année médiane). Le transfert peut résulter d'un développe-

### Un taux de mobilité faible en Limousin



ment de l'activité, d'une insatisfaction au regard du lieu d'implantation initial (problème d'éloignement des axes routiers...) ou de la nécessité de se rapprocher d'un donneur d'ordre. Le choix du nouveau lieu d'implantation peut également être guidé par la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux tels qu'un taux de taxe professionnelle modéré, la proximité de services aux entreprises, la présence de pépinières d'entreprises, d'incubateurs.

## Les établissements mobiles : jeunes et de taille réduite

Les transferts concernent le plus souvent de petites entités. Près de huit établissements transférés sur dix avaient au maximum deux salariés et la moitié n'en avait aucun ; il est bien sûr plus facile et moins coûteux de déménager dans ces conditions. Ce déménagement peut même correspondre tout simplement à un changement de résidence principale de l'entrepreneur. C'est ainsi que 63 % des transferts de la région sont le fait de personnes physiques, en général des professions libérales. Plus d'un quart concernent des sociétés à responsabilité limitée (SARL). Enfin, il s'agit en général d'établissements "jeunes" ayant un an ou deux d'existence.

## Une mobilité faible en Limousin

On distingue deux types de transferts : les transferts internes qui restent au niveau de la région et les transferts externes qui comptabilisent les flux d'établissements entre régions. La grande majorité des transferts ont lieu à l'intérieur du Limousin, seulement 20 % se font avec d'autres régions de

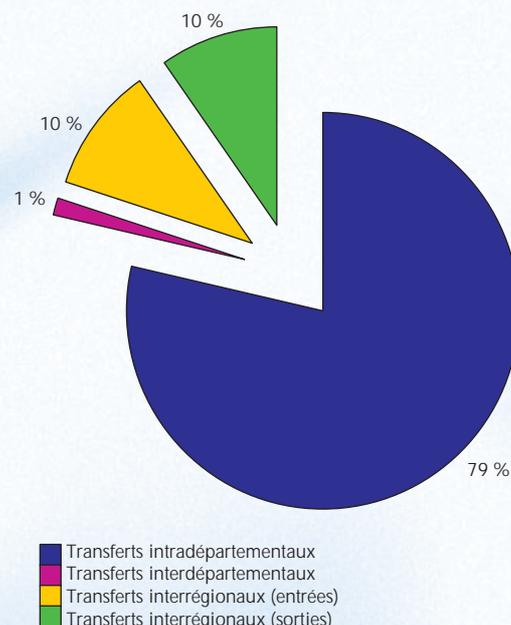
la métropole. Le volume des établissements entrants ou sortants de la région est faible, et son impact sur le nombre total d'unités reste limité puisque le solde des échanges est presque nul.

En effet, sur l'ensemble de la période 2000-2005, le Limousin présente un solde des transferts externes positif d'à peine plus de 40 établissements, avec 525 arrivées pour 483 départs. Le solde de ces transferts était négatif entre 2000 et 2002. Depuis 2003, les entrées d'établissements en provenance d'autres régions sont supérieures aux sorties d'établissements du Limousin vers les autres régions. En 2005, on comptabilise ainsi 114 arrivées pour 79 départs.

## Des échanges avec l'Île-de-France et les régions limitrophes

En termes d'échanges, la région est déficitaire avec celles qui sont situées plus au sud. De manière générale, à ce jeu des transferts, certaines régions apparaissent plus attractives que d'autres. Ainsi, le nord de la France enre-

## Prépondérance des transferts internes



Répartition des transferts en Limousin (%)

Source : Insee - Sirene, cumul 2000/2005

gistre en 2005 des soldes négatifs alors que la Bretagne, les Pays de Loire et le sud demeurent des lieux d'accueil privilégiés. Même s'ils concernent d'autres régions, ces transferts restent principalement des mobilités de proximité et, de fait, la région entretient des relations privilégiées avec ses voisines immédiates. Ainsi les flux d'échanges sont importants du Limousin vers l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Dans l'autre sens, c'est-à-dire pour les transferts à destination du Limousin, l'intensité migratoire (qui rapporte les flux de transferts

## Une préférence pour le périurbain

Territoire d'arrivée des établissements	Territoire de départ des établissements							Total
	Pôle urbain	Couronne d'un pôle urbain	Commune multipolarisée	Pôle d'emploi de l'espace rural	Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural	Autre commune de l'espace rural	Autre région	
Pôle urbain	1937	173	7	30	1	70	195	2413
Couronne d'un pôle urbain	269	302	7	12	2	51	66	709
Commune multipolarisée	8	6	13	3	0	7	12	49
Pôle d'emploi de l'espace rural	28	10	0	233	8	46	35	360
Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural	3	1	0	12	7	7	5	35
Autre commune de l'espace rural	77	48	8	39	3	594	212	981
Autre région	236	66	6	39	2	134	0	483
<b>Total</b>	<b>2558</b>	<b>606</b>	<b>41</b>	<b>368</b>	<b>23</b>	<b>909</b>	<b>525</b>	<b>5030</b>

### Lieux d'arrivée et de départ des transferts en provenance ou à destination du Limousin

Note de lecture : sur les 2 413 établissements qui se sont installés dans un pôle urbain du Limousin, 195 venaient d'une autre région.

Source : Insee - Sirene, cumul 2000/2005

aux stocks) est significative avec les régions Auvergne, Île-de-France, Poitou-Charentes et Aquitaine. Le Limousin reste toutefois, avec l'Auvergne, l'une des régions qui "échange" le moins avec l'Île-de-France, région la plus dynamique pour la mobilité des établissements.

Ces disparités entre régions n'aboutissent cependant pas à une redistribution des cartes au sein du territoire national : comme on l'a vu, les transferts sont majoritairement des transferts de proximité et l'essentiel des mouvements se fait à l'intérieur d'une même région. Ce constat se vérifie également pour les régions voisines du Limousin.

### Changement de commune pour seulement deux transferts sur cinq

Dans la région, 59 % des établissements qui ont déménagé entre

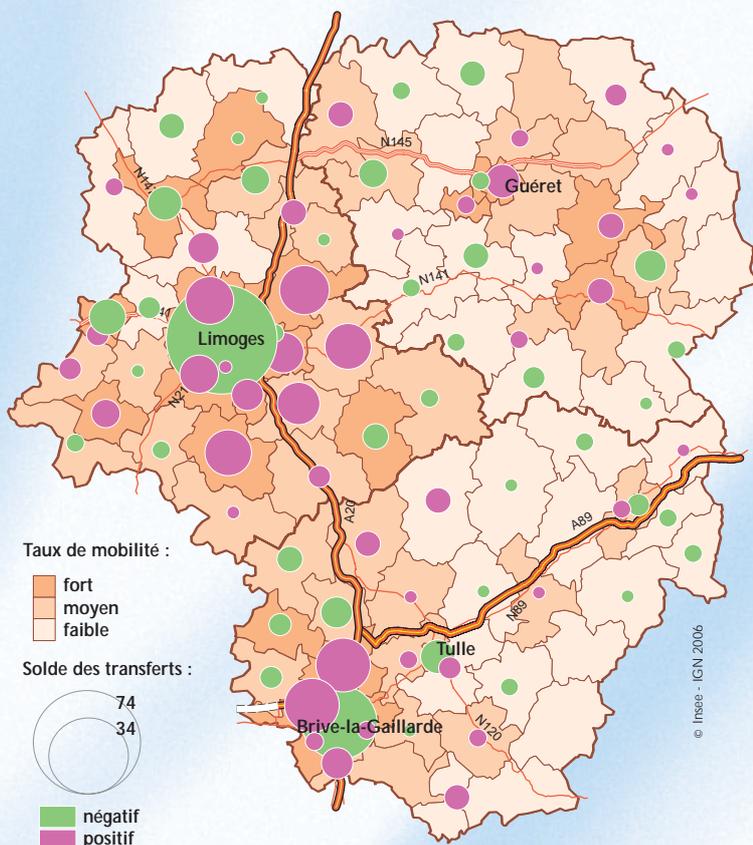
2000 et 2005 sont restés dans la même commune. Ce taux est largement supérieur à celui des autres régions françaises. En France, 38 % des établissements qui ont changé de lieu d'implantation sont demeurés dans la même commune. Ils étaient encore près de 80 % à se déplacer à l'intérieur d'un même département.

### Une redistribution des cartes en faveur du périurbain

Les mouvements de transferts au sein du territoire régional se font principalement dans les communes urbaines. Les taux de sortie sont beaucoup plus élevés dans l'urbain que dans le rural ou le périurbain.

Le phénomène est le même pour les taux d'entrées. Ce sont donc principalement dans les communes urbaines que l'on rencontre

### Une forte mobilité à l'ouest



## Définitions

**Entreprise :** unité juridique de production, dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire apte à faire des opérations de commerce (acheter, vendre, emprunter, prêter). Une entreprise peut être une société ou un entrepreneur individuel.

**Établissement :** unité locale dans laquelle s'exerce l'activité d'une entreprise (par exemple une usine, un atelier, un magasin ou un dépôt). Un établissement est repéré par son adresse. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, le siège social.

Les **transferts d'établissements** correspondent au déplacement géographique de moyens de production. Le champ économique retenu (champ ICS) comprend les entreprises "ordinaires", exerçant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion des activités financières.

**Taux de transfert :** rapport entre le nombre de mouvements d'établissements de l'année et le nombre d'établissements au 1er janvier.

**Taux de départ, taux d'arrivée :** rapport entre le nombre de départs (resp. d'arrivées) d'établissements et le nombre d'établissements.

**Taux de mobilité :** somme du taux de départ et du taux d'arrivées, divisée par deux fois le nombre d'établissements.

les flux de transferts les plus importants. Les établissements en provenance d'autres régions se distinguent, quant à eux, par une installation plus fréquente en milieu rural que ceux issus de mouvements internes. Parallèlement à ces flux, les soldes sont largement favorables aux communes périurbaines. Qu'il s'agisse du solde entre communes périurbaines et pôles urbains, ou bien entre communes périurbaines et communes rurales, il demeure toujours positif en faveur des communes situées dans les couronnes des pôles urbains.

### Les couronnes de Limoges et Brive sont les zones les plus attractives

L'est de la région (hormis les cantons d'Aubusson, Chénérailles et le pôle de Guéret) semble moins dynamique que l'ouest. Les taux de mobilité y sont en gé-

néral faibles. En revanche, l'ouest rayonne aux alentours des principaux cantons urbains de Limoges et Brive-Tulle.

Les plus forts taux de mobilité sont en effet largement localisés autour de ces pôles. Des cantons tels que Larche, Juillac, Malemort-sur-Corrèze, Donzenac sont parmi les plus dynamiques en termes de mouvements d'établissements. Les cantons de Brive et de Malemort-sur-Corrèze enregistrent également une forte intensité migratoire.

Cette attractivité est confirmée par les soldes de transferts (arrivées moins départs), qui sont positifs pour ces cantons périphériques alors qu'ils sont négatifs pour les cantons de Limoges et Brive. Ces cantons à forte mobilité se trouvent sur le parcours de grands axes routiers tels que l'A20 ou l'A89.

## Des taux de mobilité variables selon l'activité

La mobilité des établissements dépend fortement des secteurs d'activité : il est beaucoup plus difficile de changer l'implantation physique d'une unité de production lorsque celle-ci opère dans un secteur nécessitant des installations lourdes et une main-d'œuvre importante. L'industrie en général demeure peu concernée par ces mouvements d'établissements. De même, les

## Les créations d'établissements

Les transferts ne concernent chaque année qu'un petit nombre d'établissements. Le volume des créations pures en Limousin sur la période 2000 à 2005 a été trois fois plus élevé que celui des transferts.

Comparé aux autres régions françaises, et malgré une progression très importante ces dernières années, le Limousin reste peu dynamique en matière de création d'établissements. Son taux de création le place en avant-dernière position. Immobilier, services aux entreprises, construction demeurent parmi les secteurs les plus dynamiques dans la région.

activités impliquant une proximité physique avec la clientèle sont moins mobiles. Ainsi, en Limousin les taux de mobilité dans les secteurs du commerce ou des services aux particuliers sont inférieurs à la moyenne.

En revanche, un secteur comme celui des services aux entreprises, peu consommateur de main-d'œuvre, aura moins de freins à une mobilité. C'est pourquoi cette activité se retrouve en France, comme en Limousin, parmi les cinq premiers secteurs présentant les taux de mobilité les plus élevés. Cela concerne plus particulièrement les établissements de conseil et assistance, telles que les activités juridiques.

Par rapport à la France, le Limousin se distingue par une surreprésentation des transferts dans l'industrie des biens de consommation. Ceci est le fait de l'activité "édition, imprimerie, reproduction" qui rassemble beaucoup de petites unités et ne nécessite pas de proximité avec la clientèle.

## Le transfert conduit à une perte d'effectifs, souvent très temporaire

Immédiatement après le transfert, les établissements limousins perdent globalement des effectifs salariés. Notamment, la part des établissements sans salarié augmente. Elle passe de 58 % avant transfert à 68 % immédiatement après, pour les déplacements in-

ternes à la région entre 2000 et 2005. Ceci ne témoigne pas cependant d'un effet négatif des transferts sur l'emploi salarié, car cette perte d'effectifs est rattrapée en cours d'année. En effet, si l'on regarde l'effectif moyen des établissements à la fin de l'année de transfert, celui-ci est revenu à son niveau précédent. En moyenne, l'effet des transferts d'établissements sur l'emploi apparaît donc négligeable.

## L'impact sur l'emploi est équilibré, grâce aux transferts internes

À eux seuls, les échanges avec les autres régions auraient eu un effet négatif sur l'emploi. Sur la période 2000-2005, l'emploi dans les établissements qui sont venus en Limousin est moins élevé que l'emploi dans les établissements qui ont quitté la région. Si l'on considère les effectifs des établissements à la fin de l'année du transfert, le Limousin aurait ainsi perdu 400 emplois sur la période. Ce déficit a été compensé par les nombreux transferts internes à la région, dont certains se sont accompagnés de créations de postes.

●●●● Nathalie Garçon



50, avenue Garibaldi  
87031 Limoges cedex  
Tél 05 55 45 20 07  
Fax 05 55 45 20 01

Informations statistiques 08 25 88 94 52  
Abonnements 05 55 45 21 31  
Contact presse 05 55 45 20 58



www.insee.fr

Directeur de la publication Michel Deroin-Thévenin  
Rédacteur en chef Yann Leurs  
Mise en forme Isabelle Bonneau  
Impression Lavauzelle Graphic  
Maquette iti communication

Prix 2,50 €

Dépôt légal : octobre 2006  
Code SAGE : FOC063124  
ISSN : 1765-4475  
Copyright - INSEE 2006

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes. »